Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 14 mai 2018

INFO PRESSE

Impôt : report des échéances de télédéclaration et de télépaiement

Compte tenu des problèmes techniques survenus le 14 mai 2018 sur le site www.impots.nc, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie accorde un délai supplémentaire pour télédéclarer et télépayer.

Ainsi, les échéances dont la date limite était le 14 mai 2018 sont exceptionnellement repoussées au 16 mai 2018 à minuit.
Ce report concerne :

- la déclaration de la liasse impôt sur les sociétés (IS) pour un exercice clôturant le 31 décembre 2017 ;
- la déclaration et le paiement du bordereau avis de versement de l'impôt sur les sociétés (BAV IS) ou du bordereau avis de versement de contribution sociale additionnelle (BAV CSA) pour un exercice clôturant le 31 décembre 2017 ;
- la déclaration et le paiement de la taxe générale sur la consommation (TGC) et de la taxe sur les services (TSS) pour une période finissant le 31 mars 2018.

La date limite de déclaration de l'impôt sur le revenu pour les particuliers résidant dans la commune de Nouméa est décalée du mardi 15 mai 2018 au mardi 22 mai 2018 à minuit.

* *
*